

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Décision Modificative n°2
BP 2024

N° : D - 2024 - 11 - 04 - 01

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le 08 NOV. 2024

ID : 034-213401359-20241104-D2024_11_04_041-BF

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 08 NOV. 2024

Et publication ou notification

Du

Le Maire :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, M. Claude VIDAL à M. René COUSIN, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme GOTH Marie-Josée à Mme Marie CHOLLET, Mme Laure GIMENO à M. Jean-François GUIBBERT.

Absents : M. Olivier MONROS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18H30

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Septembre 2023 n°D-2023-09-06-07b visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 12 Septembre 2023 relative à la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement,

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le compte relatif aux intérêts de la dette pour permettre le règlement des intérêts dus au titre de l'exercice 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide, à l'unanimité des présents + 6 procurations,

De procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

C/66111 - Intérêts emprunt	+ 16 000.00 €
C/023 - Virement à la section investissement	- 16 000.00 €
Total :	+ 0.00 €

Recettes d'investissement :

C/021 - Virement de la section de fonctionnement - 16 000.00 €

Dépenses d'investissement :

C/21538-153 - Travaux Eclairage Public - 16 000.00 €

Ne modifiant pas le montant de la section de fonctionnement qui reste équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 4 215 090.66 € et portant la section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 3 859 364.66 €.

L'arrêté de décision de M. le Maire n°AD-2024-10-10-19 du 10 Octobre 2024 est annulé et remplacé par la présente délibération.

Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Marie-Jeanne MULLER

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT